

# Vivre ensemble

Un conciliateur de Justice pour vous aider.

## Un conciliateur de justice

Un conciliateur de Justice intervient gratuitement dans le cadre d'un conflit entre deux personnes physiques ou morales afin d'obtenir un accord amiable entre elles et d'éviter ainsi un procès.

### Permanence

---

A Gradignan, Mme Éliane Grubert reçoit sur rendez-vous, le premier mercredi de chaque mois de 9h à 12h à l'Hôtel de Ville de Gradignan.

Pour prendre rendez-vous : standard de l'hôtel de ville, tél. : 05 56 75 65 00.

## Bruits de voisinage

### Particuliers

---

#### Travaux dans les jardins et bricolage

Les travaux de bricolage et de jardinage effectués par des particuliers, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour votre voisinage, sont à réaliser, selon arrêté préfectoral, uniquement :

- › les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30,
- › les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- › les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

#### Propriétaires et possesseurs d'animaux

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive

### Professionnels

---

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient,

susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmissibles, doit interrompre ces travaux entre 20h et 7h, ainsi que toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.


## CONTACT


PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES, AFFAIRES  
PUBLIQUES


**SERVICE AFFAIRES CIVIQUES ET JURIDIQUES –  
ÉTAT-CIVIL**

Hôtel de Ville  
Allée Gaston Rodrigues

33170 Gradignan

 0556756500

 0556756502


 0556756512

 Courriel

ADMINISTRATION/SERVICES PUBLICS

**POLICE MUNICIPALE DE GRADIGNAN**

16 place Bernard Roumégoux  
33170 Gradignan

 0556756528

 Courriel



**MAIRIE DE GRADIGNAN**

Allée Gaston Rodrigues  
CS 50105  
33173 Gradignan cedex

Téléphone :  
+33 (0) 5 56 75 65 00

HORAIRES :  
» le lundi de 13h à 19h  
» du mardi au vendredi de 8h à 16h  
» le samedi de 9h à 12h (permanence État Civil uniquement)

